



## TRAVAILLEUSES E TRAVAILLEURS IMMIGRES

Dans les prochains jours, vous aussi comme tous les travailleurs devez décider sur le futur de votre (TFR) et sur la prévoyance intégrative nous voulons vous donner quelques premières informations utiles pour décider. Mais quand même nous vous conseillons aussi de s'adresser aux représentants syndicaux au niveau des entreprises ou aux différents sièges de la Fiom pour tous éclaircissements.

**1. Qu'est ce que la liquidation?** La liquidation est un quota du salaire +ou-égal à un mois ci qui est mis à part, chaque année pour ensuite être versé au travailleur l'expiration d'un contrat (démission ou licenciement). Plus le contrat de travail est long, plus la liquidation augmente.

**2. Sur quoi vous devez décider actuellement?** Après l'accord entre le gouvernement et les syndicats, le gouvernement a pris les décisions suivantes: tous les travailleurs et travailleuses doivent décider sur les liquidations qui seront disponibles à partir de 2007. Soit le travailleur choisit de maintenir sa liquidation au niveau de l'entreprise et donc de pouvoir la recevoir au moment de cessation du contrat de travail comme toujours passe jusqu'à maintenant, soit de la verser dans un fond de retraite intégrative. Au cas où le travailleur choisit de laisser la liquidation au niveau de l'entreprise, seules les entreprises qui ne dépassent pas 50 employés pourront la maintenir dans leurs caisses, celles qui ont 50 employés ou plus doivent la verser à L'INPS, mais pour le travailleur lui-même rien ne changera, c'est toujours l'entreprise qui doit répondre aux mêmes règles.

**3. le temps que vous avez à disposition pour décider?** vous avez 6 mois c'est à dire jusqu'au 1er juillet 2007 pour ceux qui ont été embauchés avant le 1er janvier 2007. Tous ceux qui ont été embauchés après cette date ont de toute façon 6 mois après l'embauche pour se décider.

**4. comment ce faire décider ou qu'est ce qui adviendra à celui qui ne décide pas?** Toutes les entreprises doivent fournir un module qui sera égal dans toute l'Italie parce que défini par le gouvernement. Ce module permettra au travailleur de prendre la décision si conserve la liquidation dans l'entreprise ou de la verser dans les fonds intégratifs. Pour celui qui ne s'est pas prononcé, il a quand même décidé parce que après l'expiration des 6 mois de délai, sa liquidation sera versée dans les fonds de pensions de sa catégorie.

**5. ce que vous devez savoir avant de décider?** Avant tout, il est nécessaire de savoir que le choix de verser la liquidation dans le fond de pension intégrative est irréversible, c'est à dire qu'on ne peut plus changer d'avis. Par contre si le travailleur choisit de maintenir la liquidation au niveau de l'entreprise, il peut à tout moment décider d'adhérer au fond de pension intégrative. En second lieu

il faut savoir que le versement de la liquidation dans le fond de pension intégrative sert à construire une rente que le travailleur aura reçue quand il sera à la retraite. Troisième lieu il faut savoir aussi que le fond de pension par catégorie a des avantages fiscaux. et en plus bénéficie d'un ultérieur financement de la part des entreprises mais qui est lié au cours global du marché financier. Même si elle est minime, il a de toute façon une petite dose de risque.

**6. Quels sont les fonds de catégorie métallurgiques ?** Les fonds de catégorie des métallurgiques sont. Cometa-Fondapi-Artifond-Cooperlavoro. Chaque entreprise adhère à un de ces fonds. L'entreprise même ou les organisations syndicales doivent donc informer les travailleurs sur leurs fonds intégratifs et sur comment ils fonctionnent.

**7. ce que garantissent les fonds de pension intégratives des métallurgiques ?** Les fonds de pension des métallurgiques n'ont pas une finalité spéculative, les précautions du point 5, restent valables, assurent la possibilité à l'argent investi à être transformé en une intégration à la pension. ensuite dans certaines conditions et après un certain période de temps garantissent la possibilité de prélever une partie de ce qui a été versé.

**8. Ce que succède si on cesse de travailler avant la pension?** Dans ce cas, après un certain période qui peut durer maximum 48 mois selon la loi et selon les conditions du travailleur, l'argent versé au fond de pension sera liquidé. Au cas où le travailleur avait décidé de tenir la liquidation au niveau de l'entreprise l'argent sera versé lors de la cessation du contrat de travail.

**La fiom conseille de s'informer bien avant de décider, en tenant compte de tous les aspects de sa propre condition de travail. Tous les sièges du syndicat sont à disposition pour éventuelles éclaircissements et informations sur le sujet.**